

Notre commune va bénéficier le 18.11.2025 de l'opération de broyage itinérant des déchets verts organisée par l'Agglomération du Gard Rhodanien.

Voici un petit rappel utile pour la bonne marche de l'opération, concernant le type de végétaux à apporter :

Afin d'obtenir un broyat de bonne qualité, plusieurs dépôts ne sont pas autorisés :

- Les lauriers rose, les résineux, les ronces, les feuilles.

Par ailleurs, les tailles de haie avec beaucoup de feuilles sont limitées.

En effet, une trop grande quantité de feuilles rend le broyat faible en apport ainsi qu'une moins bonne tenue au sol, moins dense.

Les autres déchets tels que la ferraille ou le béton sont bien évidemment interdits.

Vous pouvez déposer vos déchets verts à la Maison Forestière 502 Chemin de Bret et Sabin.

Les déchets verts devront y être déposés de manière à faciliter le travail du prestataire.